REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (R.P.I.)

JARDRES - POUILLÉ - TERCÉ

Dossier d'inscription scolaire

2025 - 2026

Les écoles de Jardres, Pouillé et Tercé font partie

d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)

Actuellement, l'école de Tercé accueille les enfants de Petite Section jusqu'à la Grande Section, l'école de Pouillé accueille les CP et les CE1, et l'école de Jardres : les CE2, CM1 et CM2.
Au cours de la réunion du SIVOS du 6 Mars 2006, les délégués, les Maires, les Secrétaires de Mairie et les Directrices des Ecoles des 3 communes de Jardres, Pouillé et Tercé, en présence des Vice-présidents des Parents d'Elèves ont fixé les nouvelles modalités d'inscription des nouveaux élèves devant fréquenter le R.P.I. Jardres-Pouillé-Tercé.

En accord avec les Maires et les Directrices des Ecoles des 3 communes :

- Les enfants susceptibles d'entrer en classes maternelles (c'est-à-dire ayant 3 ans au 31/12/2025) seront pré-inscrits à la Mairie de Tercé et admis par la Directrice de l'Ecole de Tercé.
- Les enfants susceptibles d'entrer en classes de CP, CE1 seront pré-inscrits à la Mairie de Pouillé et admis par la Directrice de l'Ecole de Pouillé.
- Les enfants susceptibles d'entrer en classes de CE2, CM1, CM2 seront pré-inscrits à la Mairie de Jardres et admis par la Directrice de l'Ecole de Jardres.

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Etape 1 : Retirer un dossier à partir du 10 mars 2025, indifféremment dans l'une des 3 Mairies.

Etape 2 : Compléter

- ✓ La fiche de pré-inscription (Recto-Verso)
- ✓ La fiche de la garderie, si votre enfant va à la garderie (Recto-Verso)
- ✓ La fiche de la cantine, si votre enfant mange à la cantine
- ✓ La fiche de ramassage scolaire, si votre enfant prend le car de ramassage scolaire

Joindre

- ✓ Une photocopie du livret de famille,
- ✓ Pour les parents séparés, une photocopie du jugement concernant la garde de l'enfant.

Etape 3 : Rapporter le dossier complet pour la validation **avant le 21 mars à la Mairie de Tercé :**
Lundi : 14 h – 17 h 30, Mardi : 8 h – 12 h, Mercredi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h 30
Jeudi : 8 h – 12 h, Vendredi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h

Etape 4 : Admission

- ✓ A l'Ecole de Tercé (Tel : 05 49 56 84 06) : la Directrice prendra RDV individuellement avec chaque nouvelle famille (appel téléphonique fin avril début mai).
  Des portes ouvertes seront organisées pour les enfants entrant en Petite Section, le **Mardi 24 Juin de 17 h à 18 h** (rencontre avec l'enseignante et visite de l'école),
- ✓ A l'Ecole de Pouillé (Tel : 05 49 56 85 38) : prendre contact avec la Directrice, pour les enfants entrant en classes de CP et CE1,
- ✓ A l'Ecole de Jardres (Tel : 05 49 56 79 19) : prendre contact avec la Directrice, pour les enfants entrant en classes de CE2, CM1 et CM2

Pièces à fournir pour l'admission

- ✓ Carnet de santé,
- ✓ Certificat de radiation pour tout enfant ayant déjà été scolarisé.

Remarque : Un enfant qui fait l'objet d'une pré-inscription par le Maire ne peut en aucun cas être considéré comme admis. Les inscriptions ne sont définitives qu'après admission par la Directrice de l'Ecole.

INFORMATIONS

- **Horaires des Ecoles :**
  - ✓ Tercé : lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 9 H 15 - 12 H 15 et 13 H 45 - 16 H
    mercredi de 9 H 15 à 12 H 15 Directrice : Mme Isabelle MORINEAU,
  - ✓ Pouillé : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 H 00 - 12 H 00 et 13 H 50 - 16 H 05
    mercredi de 9 H 00 à 12 H 00 Directrice : Mme Myriam LASCOUX,
  - ✓ Jardres : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H 50 - 11 H 50 et 13 H 45 - 16 H 00
    mercredi de 8 H 50 à 11 H 50 Directrice : Mme Céline CARTIER.

- **Commune de Jardres :** Mairie : Tél. 05 49 56 70 56
  Horaires garderie municipale :
  Lundi, mardi, jeudi et vendredi : ouverture : 7 h 15
  fermeture : 18 h 30
  Mercredi : ouverture : 7 h 15
  fermeture : 13 h 00

- **Commune de Pouillé :** Mairie : Tél. 05 49 56 81 95
  Horaires garderie municipale :
  Lundi, mardi, jeudi et vendredi : ouverture : 7 h 15
  fermeture : 18 h 30
  Mercredi : ouverture : 7 h 15
  fermeture : 13 h 00

- **Commune de Tercé :** Mairie : Tél. 05 49 56 84 13
  Horaires garderie municipale :
  Lundi, mardi, jeudi et vendredi : ouverture : 7 h 15
  fermeture : 18 h 30
  Mercredi : ouverture : 7 h 15
  fermeture : 13 h 00

- **Tarifs année scolaire 2024-2025 :**
  - ✓ Garderies municipales :
    Trois possibilités :
    - **Abonnement par année scolaire** :
      ✓ ***annuel 4 jours, sans les mercredis*** : 315,00 €/enfant*, soit 31,50 €/mois* de septembre à juin inclus. Seules les mensualités correspondant à un mois sans **aucune présence ne seront pas facturées**.

      ✓ ***annuel 5 jours, avec les mercredis*** : 366,00 €/enfant*, soit 36,60 €/mois* de septembre à juin inclus. Seules les mensualités correspondant à un mois sans **aucune présence, ne seront pas facturées.**
    - **Occasionnel** : 3,80 € la journée (matin ou soir, ou matin et soir)
  - ✓ Cantines municipales :
    3,90 €
    Pas de cantine le mercredi

***Les tarifs cantine et garderie seront réactualisés pour l'année scolaire 2025-2026.**

- **Ramassage scolaire** Grand Poitiers Communauté Urbaine et le SIVOS (Secrétariat : Mairie de Tercé, Tél 05 49 56 84 13)

Le ramassage scolaire est organisé de façon à permettre à votre enfant de faire le trajet en car entre **l'école de votre domicile et l'école de sa scolarisation le matin** et **retour le soir devant l'école de votre domicile**

Les inscriptions sont à faire sur le site internet de VITALIS (https://www.vitalis-poitiers.fr/)

Un enfant ne peut pas prendre le bus sans titre de transport.

Le ramassage scolaire est organisé par Grand Poitiers Communauté Urbaine qui a délégué par convention certaines tâches à la Présidence du SIVOS (notamment l'accompagnement des enfants), cette dernière demeure l'interlocutrice locale avec les parents.